

J'admets être ignorant des questions financières. Je voudrais que le secrétaire parlementaire me dise pourquoi le gouvernement a pu arriver à la décision opportune, appropriée, équitable pour ce genre de contribuable, lui permettre de défalquer ces dépenses dans le calcul de son impôt sur le revenu, tandis qu'il n'a pu faire mieux, à l'égard du travailleur, que de lui permettre une déduction générale de \$150. Dans des milliers de cas, cette somme est insuffisante. Le secrétaire parlementaire est entouré d'adjoints grassement rétribués. Pourquoi ne peut-il consacrer un peu de temps à trouver le moyen d'accorder le même traitement au travailleur ordinaire, qui touche un salaire annuel de \$5,000 ou de \$6,000? Pendant des années, un régime semblable a été en vigueur pour les hommes d'affaires et de profession dont le revenu annuel s'établit entre \$25,000 et \$50,000. Lorsque le secrétaire parlementaire m'aura expliqué la situation de façon satisfaisante, il n'entendra plus un mot de ma part à ce sujet et l'examen de cet article sera expédié très rapidement.

**M. Peters:** Je serai peut-être taxé de rondance, monsieur le président, mais il faut que je fasse part de ce que j'ai à dire. La réponse que le secrétaire parlementaire a faite à la question que lui a posée le député de Waterloo, m'a étonné. Ce dernier avait demandé au secrétaire parlementaire d'évaluer l'épargne qui résulterait d'une suppression éventuelle de cette pléthore d'allocations malhonnêtes qu'on range aujourd'hui dans la catégorie des exemptions. Il a parlé de l'usage gratuit d'une automobile, des repas gratuits et de toutes sortes de dépenses analogues. Il a voulu savoir le montant de revenu que le fisc pourrait affecter à la réduction de l'impôt si ces frais n'étaient pas déductibles.

Je suis curieux, monsieur le président, bien que j'ignore probablement tout de la finance. Je pourrais, comme bien d'autres députés, constituer une société. J'ai une petite affaire et je possède également une entreprise agricole. Il ne m'est pas difficile de déduire \$3,000 ou \$4,000 de mon revenu imposable. J'investis un peu d'argent et mon capital prend une plus-value. Je pourrais déduire cette dépense. J'entretiens un camion, un tracteur et tout un équipement. Il ne me serait pas difficile de déduire ces montants, mais j'estime que, si je le faisais, je serais moralement coupable. Je pourrais engager un comptable pour le seul plaisir de frauder le gouvernement, mais ce serait une entorse à la morale. Je peux réduire mes impôts par le seul fait que je possède le moyen et les connaissances voulus pour le faire.

**M. Mahoney:** Mais vous le faites.

**M. Peters:** Non, je ne le fais pas. Mes déductions se limitent aujourd'hui à \$1,000 pour ma femme, à \$100 qui sont alloués à tout le monde et à ma pension. Voilà toutes mes exemptions. Je pourrais déduire \$4,000 ou \$5,000 si je le voulais, mais j'estime que ce serait malhonnête. Je m'aperçois, lorsque je me rends dans un restaurant d'Ottawa, que tout le monde, à part un ou deux clients et moi-même, bénéficie d'un compte de frais. C'est plus que malhonnête; c'est absolument dégoûtant. Il me faut payer deux fois le prix du repas parce que les parasites se gavent à mes frais et à ceux des autres contribuables.

**M. Mahoney:** Le député me permettra-t-il de lui poser une question? Dans quelle catégorie range-t-il son allocation parlementaire exempte d'impôt par rapport à ces parasites de l'hôtel Skyline?

**M. Peters:** La question est simple. Si le député ne tirait pas d'aussi importants revenus, d'autres sources, il con-

naîtrait la réponse. Cette hausse de l'exemption couvre exactement ce qu'elle devait couvrir, soit les dépenses normalement consenties par n'importe quel député pour le compte de ses commettants, dépenses qu'il n'aurait pas à subir dans n'importe quelle autre occupation. Cette hausse tient lieu d'un accroissement de nos indemnités de dépenses. Elle n'a rien de malhonnête, à mon avis. Le Parlement l'a adoptée. Le montant est équitable, même augmenté ou réduit de \$2,000. Certains députés se montrent mesquins lorsqu'il s'agit de dépenser les \$8,000, mais on peut, je crois, affirmer sans crainte de se tromper que tous les députés, qui, il y a quelques années, n'avaient que leur traitement, devaient puiser dans cette indemnité de dépenses pour assurer leur subsistance. Il y a de la malhonnêteté dans cette pratique. En général, ceux qui, comme les hommes d'affaires, peuvent passer leurs dépenses pour les repas, par exemple, sont malhonnêtes. Personne n'ignore que 50 p. 100 d'entre eux le sont. Ces dépenses ne sont pas justifiées. Si le ministère le voulait, il pourrait réduire ces dépenses d'au moins 50 p. 100 et accroître ainsi ses recettes.

**M. le président suppléant:** A l'ordre.

**M. Peters:** Il pourrait peut-être alors aider le gagne-petit qui doit porter plus que sa part du fardeau des impôts.

**M. le président:** A l'ordre.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

## LA MOTION D'AJOURNEMENT

### QUESTIONS À DÉBATTRE

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** A l'ordre. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre que les questions suivantes seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: Le député de Meadow Lake (M. Cadieu)—Les grains—Le programme LIFT—Les remboursements exigés des cultivateurs—La procédure de recouvrement; le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas)—Le pétrole—Le projet de reprise de la Supertest par la BP—L'attitude du gouvernement—La possibilité de l'achat par la Panarctic Oils; le député d'Egmont (M. MacDonald)—L'expansion économique régionale—Les critiques au sujet des programmes du ministère.

Comme il est 5 heures, nous allons passer à l'étude des initiatives parlementaires qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir: les bills privés, les avis de motions (documents) et les bills publics.

• (5.00 p.m.)

**M. Frank Howard (Skeena):** Monsieur l'Orateur, je me demande si la présidence m'accorderait quelques instants pour présenter à la Chambre une proposition dont ont discuté les représentants des divers partis concernant les bills d'initiative parlementaire. C'est une question assez complexe et Votre Honneur pourra peut-être m'accorder quelques instants pour me permettre de le faire correctement.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Après le bill de finances?